

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

## Critères d'aptitude au don de sang

### RÉFÉRENCES

1. Ordonnance sur les autorisations dans le domaine des médicaments (OAMéd) – version en vigueur
2. Guide pour la préparation, l'utilisation et l'assurance de qualité des composants sanguins - Conseil de l'Europe - version en vigueur

### Documentation et principes généraux

Les critères d'aptitude au don de sang sont un instrument de travail visant à assurer la sécurité du donneur lors du don d'une part et celle du receveur d'autre part. Ils s'appliquent aux donneurs de sang complet, de plaquettes et de plasma à usage thérapeutique.

Ils sont classés par ordre alphabétique dans le présent document (accessible sur le site internet de T-CH SA), que complètent des listes de médicaments, de vaccins et de Travelcheck pays ou zones à risque de maladies infectieuses, ainsi que certaines règles de prélèvement.

Ils sont régulièrement actualisés conformément aux exigences européennes [2] par le groupe de travail compétent puis implémentés par la Direction médicale de la T-CH SA. La version disponible sur le site internet est actualisée en permanence.

Les donneurs sont évalués par un personnel formé à cet effet sous la responsabilité d'un médecin des SRTS. En cas de doute concernant l'aptitude potentielle du candidat-donneur, le personnel ne doit pas accepter le don et doit se référer au médecin du SRTS qui procède alors à une évaluation individuelle. Tout problème lors de l'anamnèse ou de l'examen clinique pré-don doit être interprété conformément aux critères ci-après. Dans le cas où le donneur n'est pas éligible au don, une explication détaillée de la contre-indication et de ses conséquences doit lui être donnée.

Si des donneurs présentent des risques potentiels non cités dans ce chapitre, ils doivent être adressés au médecin du SRTS pour avis. Le cas sera ensuite transmis à la Direction médicale de la T-CH SA pour implémentation éventuelle.

### Glossaire

<b>Conduite à tenir (CAT)</b>	
<b>Contre-indication définitive : CID</b>	Mesure illimitée dans le temps irréversible et définitive. Le donneur doit en être informé de manière compréhensible pour lui.
<b>Contre-indication temporaire : CIT</b>	Mesure limitée dans le temps. Le donneur sait quand il sera à nouveau éligible.
<b>Accepter</b>	Le donneur est déclaré apte au don.

Le terme « donneur » est employé indifféremment pour désigner donneuses et donneurs.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Abcès</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet, jusqu'à 2 semaines au minimum après arrêt de l'antibiothérapie.
<b>Abcès cutané</b>	Se référer à	Abcès
<b>Abcès dentaire</b>	Se référer à	Abcès
<b>Abcès périamygdalien</b>	Se référer à	Amygdalite
<b>Ablation de l'utérus</b>	Se référer à	Hystérectomie
<b>Ablation de tumeurs oculaires</b>	<b>À noter</b>	Toutes les ouvertures des méninges impliquent l'exclusion.
	Traitement	Se référer à Chirurgie ophtalmologique
<b>Accident d'exposition au sang</b>	Se référer à	Contact avec du sang étranger
<b>Accident ischémique transitoire (AIT)</b>	Se référer à	Maladie vasculaire cérébrale
<b>Accident vasculaire cérébral (AVC)</b>	Se référer à	Maladie vasculaire cérébrale

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Acné</b>	Traitement	<p>Accepter si antibiothérapie par tétracycline/érythromycine ou Roaccutan® Gel.</p> <p>CIT si présence de lésions actives ou infectées.</p> <p>CIT de 4 semaines après la dernière prise d'isotrétinoïne (Curakne®, Isotrétinoïne, Roaccutan® Capsules, Tretinac®), de trétinoïne (Vesanoid®) ou d'alitrétinoïne (Toctino®).</p> <p>CIT de 2 ans après la dernière prise d'étrétinat (actuellement pas autorisé en Suisse).</p> <p>CIT de 3 ans après la dernière prise d'acitrétine (Acicutan®, Neotigason®).</p>
-------------	------------	---

<b>Acupuncture</b>	Traitement	<p>CIT de 4 mois si la stérilité de la méthode de travail est douteuse, s'il existe des signes d'infection ou si le traitement n'est pas réalisé avec des aiguilles à usage unique par du personnel médical autorisé.</p>
--------------------	------------	---

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

**Age**

**À noter**

Les donneurs d'aphérèse âgés de 65 à 75 ans peuvent être admis si les conditions suivantes sont remplies:

- Donneurs réguliers
- Autorisation médicale annuelle, équivalente à celle des donneurs de sang complet âgés. L'autorisation des donneurs d'aphérèse devrait être basée sur un entretien et/ou sur un questionnaire standardisé qui évalue non seulement les risques cardiovasculaires mais aussi les risques supplémentaires d'ostéoporose.

**Traitement**

Age (Années)	Type de don	Décision Médicale RE-QUISE	Questionnaire 558 «Donneurs plus 65» ou un questionnaire équivalent
18 - 65	Sang complet	-	-
18 - 65	Aphérèse	-	-
≥ 60	Premier don	x	-
≥ 60	Changement du sang complet à l'aphérèse	x	-
65 - 75	Sang complet donneurs réguliers  Aphérèse donneurs experts	x; annuellement ou 4 fois sur une période de 10 ans, soit un entretien personnel, soit une évaluation du questionnaire 558 ou un questionnaire équivalent doit être effectué par le médecin du SRTS.	x

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Aiguilles</b>	Voir aussi	Contact avec du sang étranger Personnel hospitalier Piercing Tatouage
<b>Alcool</b>	Traitement	CIT si ivresse aiguë.
<b>Allergie alimentaire</b>	Définition	Réaction allergique à un aliment particulier.
	Traitement	Se référer à Maladies allergiques.
<b>Allergie médicamenteuse</b>	Se référer à	Maladies allergiques
<b>Amibiase</b>	Traitement	CIT jusqu'à disparition des symptômes cliniques et la fin du traitement d'une forme intestinale.  CIT de 6 mois après la fin du traitement d'une forme viscérale.
<b>Amygdalectomie</b>	Traitement	CIT d'1 mois après rétablissement complet et 2 semaines après arrêt de l'antibiothérapie.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Amygdalite</b>	Traitement	CIT après rétablissement complet et 2 semaines au moins après arrêt de l'antibiothérapie.
<b>Anaphylaxie</b>	Définition	Réaction allergique aiguë potentiellement fatale et qui survient chez une personne sensibilisée quand elle est réexposée à l'allergène (antigène). Les symptômes correspondent aux grades 3 et 4 (cf. maladies allergiques).
	Traitement	CIT de 2 semaines après rétablissement complet.  CID >si récursive (dès le second épisode anaphylactique, quel que soit l'intervalle entre les deux épisodes).

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Anémie falciforme</b>	Définition	Drépanocytose. Maladie héréditaire liée à la synthèse d'hémoglobine anormale (HbS), qui entraîne une anémie hémolytique.
	Traitement	CID.
<b>Anémie hémolytique</b>	Traitement	CID.
<b>Anémie sidéropénique/ferriprive</b>	<b>À noter</b>	Adapter éventuellement la fréquence des prélèvements.
	Traitement	Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS.
	Voir aussi	Hémoglobine
<b>Anémie, par carence en vit B12 ou acide folique</b>	<b>À noter</b>	Faire préciser l'origine.
	Traitement	CIT jusqu'à l'arrêt du traitement et reconstitution des réserves. CID si une substitution permanente est nécessaire.
<b>Anesthésie générale</b>	<b>À noter</b>	Une anesthésie ne doit pas être considérée comme une cause de CI.
	Traitement	CIT dépendant de la nature de l'intervention et de l'état de santé du donneur. En cas de doute, en référer au médecin du SRTS.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Anesthésie locale</b>	Se référer à	Anesthésie générale
<b>Anévrisme</b>	Traitement	CID.
<b>Angine</b>	Se référer à	Amygdalite

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Angine de poitrine</b>	Définition	Douleur thoracique lors de maladie des artères coronaires (MAC).
	Traitement	CID.
<b>Angor</b>	Se référer à	Angine de poitrine
<b>Anneau gastrique</b>	Se référer à	Chirurgie viscérale
<b>Anticoagulant, traitement</b>	Traitement	CIT d'1 mois après la fin du traitement anticoagulant (sous-cutané).  CIT de 3 mois après la dernière prise d'anticoagulants oraux.
<b>Anxiété</b>	Se référer à	Trouble panique
<b>Apoplexie</b>	Se référer à	Maladie vasculaire cérébrale
<b>Appendicectomie</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention et rétablissement complet.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Artériosclérose, y c. maladie des artères coronaires (MAC)</b>	Traitement	CID si: <ul style="list-style-type: none"> <li>• maladie coronarienne (y c. angine de poitrine),</li> <li>• infarctus du myocarde</li> <li>• antécédents de bypass / stent ou d'angioplastie coronaire par laser</li> <li>• anévrisme artériel</li> <li>• artériopathie périphérique oblitérante</li> <li>• thrombose artérielle après dans le cadre d'un accident vasculaire cérébral (AVC, ou «attaque cérébrale»)</li> <li>• accident ischémique transitoire (AIT).</li> </ul>

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Artérite temporale</b>	Traitement	Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS.
<b>Arthrite</b>	Traitement	CIT si poussée aiguë. CIT si traitement par anti-inflammatoires stéroïdiens. CIT de 12 mois après arrêt d'un traitement par méthotrexate. CID si affection grave nécessitant un traitement.
	Voir aussi	Rhumatisme articulaire aigu Spondylarthrite ankylosante
<b>Arthroscopie</b>	Traitement	CIT d'1 mois.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Arthrose</b>	Traitement	CIT si poussée inflammatoire aiguë.
<b>Arythmie</b>	Se référer à	Troubles du rythme cardiaque
<b>Asthme</b>	Définition	Inflammation des voies respiratoires provoquée par divers facteurs déclencheurs induisant une bronchoconstriction partiellement ou complètement réversible. La symptomatologie comprend une dyspnée, une sensation d'oppression thoracique, une toux et un sifflement.
	Traitement	Accepter si asymptomatique et si une utilisation sporadique d'inhalateurs est nécessaire ou en cas de traitement préventif régulier avec des aérosols (y compris des aérosols de corticostéroïdes). CIT si traitement corticoïde oral, jusqu'à 2 semaines après la fin du traitement. CIT d'1 mois après une crise aiguë. CID si crises fréquentes ou maladie chronique symptomatique malgré un traitement de corticostéroïde.
<b>Attaque cérébrale</b>	Se référer à	Maladie vasculaire cérébrale
<b>Avortement</b>	Se référer à	Interruption de grossesse

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Babésiose</b>	Traitement	CID.
<b>Basaliome</b>	Se référer à	Cancer
<b>Basedow, maladie</b>	Se référer à	Thyroïdite auto-immune
<b>Bechterew, maladie de</b>	Se référer à	Spondylarthrite ankylosante
<b>Besnier-Boeck-Schaumann, Syndrome</b>	Se référer à	Sarcoïdose
<b>Bilharziose</b>	Traitement	CIT d'au moins 12 mois après la fin du traitement et jusqu'à preuve de guérison de la schistosomiase (urine et selles répétitivement négatives et anticorps en baisse ou négatifs après 12 et 24 mois).
<b>Blennorragie</b>	Se référer à	Gonorrhée
<b>Blépharite</b>	Définition	Inflammation du bord de la paupière de différentes causes.
	Traitement	Se référer à: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chalazion (hordéole interne)</li> <li>• Orgelet</li> </ul>
<b>Blessure</b>	Traitement	CIT jusqu'à guérison complète (absence de signes d'inflammation cutanée).
	Voir aussi	Chirurgie traumatologique Personnel hospitalier
<b>Blessure à la tête</b>	Se référer à	Traumatisme crano-cérébral (TCC)

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Blessure cutanée</b>	Voir aussi	Blessure Contact avec du sang étranger Piercing Tatouage
<b>Borréliose</b>	Voir aussi	Lyme, maladie de Tique, piqûre de
<b>Bradycardie</b>	Traitement	Accepter si normalisation lors d'une 2ème prise de la tension (après collation éventuellement) ou si grand sportif ou travailleur de force et absence d'effets secondaires.  Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS si fréquence cardiaque inférieure à 50/min en l'absence de prise de médicaments bradycardisants.
	Voir aussi	Hypertension artérielle
<b>Bronchite aiguë</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet et 2 semaines après arrêt de l'antibiothérapie.
<b>Bronchite chronique</b>	Traitement	CID si multirécidives infectieuses hivernales avec toux et expectoration.
<b>Brucellose</b>	Traitement	CIT de 3 mois après absorption d'aliments suspects. CID si infection avérée.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Cancer</b>	Traitement	<p>CIT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• jusqu'à guérison complète (cicatrisation complète, retrait du matériel et fermeture de la plaie) post excision d'un basaliome, en l'absence de chimiothérapie ou radiothérapie adjuvante. CIT de 2 ans après la fin du traitement par vismodegib (Eri-vedge®).</li> <li>• d'1 mois après l'opération réussie d'un carcinome in situ du col de l'utérus en l'absence de chimiothérapie ou radiothérapie adjuvante, sinon CID.</li> <li>• de 5 ans après opération d'un carcinome du col de l'utérus en cas de chirurgie plus lourde qu'une conisation ou d'une chirurgie et/ou de chimiothérapie ou radiothérapie, à condition que le donneur soit considéré comme guéri et que la rémission soit complète.</li> <li>• de 5 ans après le dernier acte thérapeutique (intervention chirurgicale, radiothérapie, traitement médicamenteux d'autres tumeurs malignes, p. ex. chimiothérapie, hormonothérapie ou traitement par inhibiteurs du VEGF) pour toutes les autres néoplasies, à condition que le donneur soit considéré comme guéri et en rémission complète.</li> </ul> <p>Aptitude au premier don après une affection maligne à déterminer et documenter par le médecin du SRTS.</p>
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Candidose</b>	Traitement	<p>Accepter seulement si traitement local (localisation vulvo-vaginale/balanite mycosique) et absence de pathologie sous-jacente.</p> <p>CIT jusqu'au rétablissement complet si autre localisation.</p>
<b>Cannabidiol</b>	Traitement	Accepter
<b>Cannabis</b>	Traitement	CIT si sous l'emprise de Cannabis.
	Voir aussi	Drogue, usage de

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Cartilage, opération du</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Cataracte</b>	Définition	Opacité du cristallin
	Traitement	Se référer à Cataracte, opération
<b>Cataracte, opération</b>	Définition	Ablation du cristallin.
	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités) Chirurgie ophtalmologique
<b>Cécité</b>	Traitement	Accepter si le donneur a bien compris la procédure du don de sang et les tests de dépistage des maladies transmissibles, a donné son consentement et que la sécurité lors du don n'est pas menacée. Questionnaire à remplir avec l'aide d'une personne de l'équipe de prélèvement.
<b>Cellules Souches, don de</b>	Traitement	CIT de 12 mois
<b>Céphalées</b>	Traitement	Accepter en l'absence de symptômes, si céphalées occasionnelles.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Chagas, maladie de</b>	<b>À noter</b>	<p>Les donneurs suivants sont uniquement aptes au don qu'après un résultat négatif d'un test de laboratoire pour la maladie de Chagas (IF ou ELISA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'ils sont nés et/ou ont grandi dans une région endémique.</li> <li>• si leur mère a vécu dans une région endémique.</li> <li>• si séjour sans interruption dans une région endémique de Chagas de &gt; 6 mois.</li> </ul>
	Traitement	<p>Accepter si séjour dans une région endémique &lt; 6 mois.</p> <p>CID si maladie déclarée ou confirmée par un test de laboratoire anti-T.cruzi positif.</p> <p>Se référer au Chap. 17E / Annexe Art. 7.2: Travelcheck pays ou zones à risque de maladies infectieuses.</p>
<b>Chalazion (hordéole interne)</b>	Définition	Obstruction non infectieuse d'une glande de Meibom (glande sébacée située au bord des paupières)
	Traitement	Accepter
<b>Chancre mou</b>	Se référer à	Gonorrhée
<b>Chikungunya</b>	Traitement	CIT d'1 mois après voyage en zone endémique.
		CIT de 4 mois après guérison complète.
		Se référer au Chap. 17E / Annexe Art. 7.2: Travelcheck pays ou zones à risque de maladies infectieuses.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

**Chirurgicale, intervention (Généralités)**

Traitement

CIT :

- jusqu'à guérison complète (et la fin d'un traitement post-opératoire);
- compter 2 semaines supplémentaires après la fin d'un traitement antibiotique;
- compter 1 mois supplémentaire après la fin d'un traitement par anticoagulants (sous-cutané);
- compter 3 mois supplémentaires après la dernière prise d'anticoagulants oraux;
- de 1 mois après intervention mineure sans complications;
- de 4 mois après la chirurgie dans les pays où les taux de VIH, VHB, VHC sont élevés;
- de 6 à 12 mois après intervention majeure (selon évaluation par le médecin du SRTS).

CIT pendant les 2 mois précédant une intervention chirurgicale programmée sauf si intervention mineure (p.ex. stérilisation, excision d'une verrue etc.).

CID :

- si risque en relation avec une infection à prions (p. ex. transfusion sanguine après 1980, transplantation de cornée, de dure-mère).
- après transplantation, sauf si autologue.

En cas d'affection maligne sous-jacente, même traitement que pour le critère "cancer".

Voir aussi

Anesthésie générale  
 Cancer  
 Colostomie  
 Creutzfeldt-Jakob, maladie de  
 Endoscopie  
 Implants  
 Transfusion sanguine  
 Transplantation

**Chirurgie cardio-vasculaire**

Se référer à

Maladies cardio-vasculaires

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Chirurgie cutanée</b>	Voir aussi	Cancer Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Chirurgie gynécologique</b>	<b>À noter</b>	Recherche d'anticorps irréguliers anti-érythrocytaires en cas de grossesse.
	Voir aussi	Cancer Chirurgicale, intervention (Généralités) Conisation du col utérin Curetage Fibroadénome du sein, ablation Hystérectomie Interruption de grossesse Myomectomie Prolapsus utérin, opération Sein, biopsie de nodule Stérilisation tubaire Tumorectomie mammaire
<b>Chirurgie neurologique</b>	Traitement	CID à l'exception des interventions n'entraînant pas l'ouverture de la dure-mère.
	Voir aussi	Cancer Chirurgicale, intervention (Généralités) Hernie discale, Opération Laminectomie Spondylodèse
<b>Chirurgie ophtalmologique</b>	<b>À noter</b>	Il faut toujours demander la raison de l'opération.
	Traitement	CIT d'1 mois
	Voir aussi	Cancer Cataracte, opération Chirurgicale, intervention (Généralités) Glaucome, opération

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Chirurgie ORL</b>	Traitement	CIT d'1 mois si chirurgie mineure (amygdales, végétations, sinus, etc.).  Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS après chirurgie majeure.
	Voir aussi	Amygdalectomie Cancer Chirurgicale, intervention (Généralités) Mastoïde, opération de la

<b>Chirurgie orthopédique</b>	Traitement	CIT d'1 mois  Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS en cas d'intervention importante.
	Voir aussi	Cancer Cartilage, opération du Chirurgicale, intervention (Généralités) Fracture, ostéosynthèse Implants Prothèse totale de hanche / de genou

<b>Chirurgie rénale et urologique</b>	Voir aussi	Cancer Chirurgicale, intervention (Généralités) Lithiase rénale, opération Prostatectomie Varicocèle, opération Vasectomie
---------------------------------------	------------	---

<b>Chirurgie stomatologique</b>	Traitement	Se référer à: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dentaire, extraction</li> <li>• Dentaire, traitement</li> </ul>
---------------------------------	------------	--

<b>Chirurgie thoracique</b>	Traitement	CIT de 6 mois après l'intervention.
	Voir aussi	Cancer Chirurgicale, intervention (Généralités)



 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Cholécystectomie</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention et jusqu'au rétablissement complet.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités) Lithiase vésiculaire
<b>Cholécystite</b>	Traitement	CIT de 2 semaines après arrêt du traitement antibiotique et disparition des symptômes.
	Voir aussi	Cholécystectomie Lithiase vésiculaire
<b>Choléra</b>	Traitement	CIT de 3 mois après guérison.
<b>Choléra, contact</b>	Traitement	CIT d'1 semaine après le retour d'une zone d'endémie.
<b>Chorée de Huntington</b>	Traitement	CID.
<b>Chute de cheveux</b>	Traitement	CIT de 4 semaines après l'arrêt du traitement avec Alopecia®, Finacapil®, Finasterid® ou Propecia®.
<b>Cirrhose</b>	Traitement	CID.
<b>Cirrhose hépatique</b>	Se référer à	Cirrhose
<b>Claudication intermittente</b>	Traitement	CID.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Coagulation, anomalies de la</b>	Définition	Maladies hémorragiques et thrombophilie
	Traitement	<p>Accepter si statut de "porteur de trait hémophilique" en l'absence de symptomatologie (sans autres motifs d'exclusion).</p> <p>Accepter en l'absence de traitement, d'épisodes de thrombose ou d'autres symptômes même si résistance à l'APC/facteur V Leiden, anomalie du taux de facteur II, des protéines C et S, de l'antithrombine III, de l'homocystéine/présence d'anticorps antiphospholipides établies en laboratoire.</p> <p>CIT de 3 mois après la dernière prise de dérivés de la coumarine (propriétés tératogènes).</p> <p>En cas de doute, en référer au médecin du SRTS.</p>
	Voir aussi	<p>Embolie pulmonaire</p> <p>Hémophilie A et B</p> <p>Purpura thrombocytopénique idiopathique (PTI)</p> <p>Thrombose, artérielle</p> <p>Thrombose, veineuse profonde</p> <p>Thrombose, veineuse superficielle</p> <p>Transfusion sanguine</p>
<b>Cocaïne</b>	Se référer à	Drogue, usage de
<b>Coeliaquie</b>	Traitement	Accepter si traitement exclusivement diététique et formule sanguine en ordre.
<b>Col utérin (carcinome in situ)</b>	Se référer à	Cancer
<b>Col utérin (Dysplasie)</b>	Se référer à	Cancer
<b>Colite</b>	Se référer à	Diarrhée
<b>Côlon irritable</b>	Traitement	CIT si symptomatique.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Colostomie</b>	Traitement	CID.
<b>Commotion cérébrale</b>	Se référer à	Traumatisme cranio-cérébral (TCC)
<b>Conisation du col utérin</b>	Traitement	Accepter si aucun autre traitement n'est prévu.
	Voir aussi	Cancer Chirurgicale, intervention (Généralités) Col utérin (carcinome in situ)
<b>Conjonctivite</b>	Définition	Inflammation de la conjonctive, souvent d'origine allergique (rhume des foins) ou infectieuse.
	Traitement	Se référer à: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conjonctivite infectieuse</li> <li>• Conjonctivite allergique</li> </ul>
<b>Conjonctivite allergique</b>	Définition	Inflammation de la conjonctive dans le cadre du "rhume des foins".
	Traitement	Se référer à Maladies allergiques
<b>Conjonctivite infectieuse</b>	Définition	Inflammation de la conjonctive dans le cadre d'une infection.
	Traitement	CIT de 2 semaines
<b>Connaissance, perte de -</b>	Traitement	CID si perte de connaissance lors de 2 dons consécutifs. En cas de doute, en référer au médecin du SRTS.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Contact avec du sang étranger</b>	Définition	Blessure par piqûre d'aiguille ou contact d'une lésion cutanée ou cutanéomuqueuse avec le sang d'une personne inconnue.
	Traitement	CIT de 4 mois après exposition.
	Voir aussi	Blessure Personnel hospitalier
<b>Coqueluche</b>	Traitement	CIT d'1 mois après rétablissement complet.
<b>Cornée, transplantation</b>	Traitement	CID.
<b>Covid-19</b>	Traitement	CIT de 2 semaines après rétablissement complet. La persistance d'une agueusie ou anosmie (perte du goût ou de l'odorat) et/ou d'une toux sèche au-delà de 14 jours n'empêche pas l'admission de la donneuse ou du donneur.  CIT de 2 semaines (à compter du jour du test) si test du Covid positif mais forme asymptomatique.
	Voir aussi	Grippe, contact Refroidissement

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Creutzfeldt-Jakob, maladie de</b>	Traitement	CID si : <ul style="list-style-type: none"> <li>• anamnèse de transplantation de dure-mère ou de cornée,</li> <li>• traitement par hormone hypophysaire d'origine humaine,</li> <li>• caractère familiale de la maladie,</li> <li>• séjour entre le 1.1.1980 et le 31.12.1996 pour une durée de 6 mois ou plus au Royaume-Uni (UK) (Angleterre, Pays de Galles, Ecosse, Irlande du Nord, Ile de Man, Iles Anglo-Normandes, Gibraltar et Iles Falkland) en raison de l'incidence de la maladie,</li> <li>• transfusion sanguine depuis 1980.</li> </ul>
	Voir aussi	Cornée, transplantation Croissance, retard de Transfusion sanguine
<b>Crohn, maladie de</b>	Traitement	CID.
<b>Croissance, retard de</b>	Traitement	CID si traitement par des hormones extraites d'hypophyse humaine.
<b>Curetage</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention si pathologie bénigne.
	Voir aussi	Cancer Chirurgicale, intervention (Généralités) Interruption de grossesse
<b>Cushing, maladie</b>	Traitement	CID.
<b>Cystite</b>	Traitement	CIT jusqu'à guérison complète et 2 semaines après arrêt de l'antibiothérapie.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Décollement de la rétine (ablatio retinae)</b>	Définition	Décollement de la rétine dû à différentes causes : les causes fréquentes sont le diabète, l'hypertonie, la myopie et les traumatismes.
	<b>À noter</b>	Se renseigner sur la maladie de base.
	Traitement	CIT d'1 mois après la fin de la thérapie, y compris le traitement au laser.
<b>Dégénérescence maculaire (DMLA)</b>	Définition	Modification de la cellule du nerf optique dans la macula.
	<b>À noter</b>	Ce sont des patients qui reçoivent une "piqûre dans l'œil".
	Traitement	CID
<b>Dengue</b>	Traitement	<p>CIT d'1 mois après le retour d'une zone à risque.</p> <p>CIT de 4 mois après guérison (si forme non hémorragique).</p> <p>Se référer au Chap. 17E / Annexe Art. 7.2: Travelcheck pays ou zones à risque de maladies infectieuses.</p>
<b>Dentaire, extraction</b>	Traitement	<p>CIT d'1 semaine après extraction dentaire.</p> <p>CIT de 2 semaines après arrêt du traitement antibiotique et après disparition de la symptomatologie après extraction compliquée.</p>

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Dentaire, traitement</b>	<b>À noter</b>	<p>Pour les implants ne figurant pas ci-dessus dans la liste et dont la fabrication fait intervenir des tissus ou cellules d'origine humaine ou animale ou leurs dérivés, aptitude uniquement si un certificat CE et la déclaration de conformité CE de l'implant, conformément au nouveau règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux (MDR) est délivré.</p> <p>Pour les implants ayant obtenu un certificat CE selon l'ancienne directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux (MDD), l'acceptation est à déterminer par le médecin du SRTS si le fabricant atteste par écrit au SRTS que l'absence d'agents pathogènes (y compris virus et prions) responsables de maladies transmissibles est garantie du fait de l'origine des matières premières et des procédés de fabrication de ces produits.</p> <p>Les certificats CE doivent être brièvement contrôlés quant à leur exactitude concernant les points suivants : directive/règlement, durée de validité / date d'expiration, nom du fabricant et désignation du produit.</p>
	Traitement	<p>Accepter si utilisation en chirurgie dentaire d'implants de type Cerabone®, Bio-Oss®, Bio-Oss Collagen® ou Bio-Gide®.</p> <p>CIT pendant 24 heures si détartrage.</p> <p>CIT de 2 semaines après la fin du traitement antibiotique si intervention compliquée.</p>
	Voir aussi	Abcès
<b>Dépression</b>	Traitement	<p>Accepter si seulement prise de comprimés et situation médicale stable.</p> <p>CIT d'1 semaine après la dernière prise du médicament Lithium (propriétés tératogènes).</p>
<b>Dermatite</b>	Traitement	Accepter si la lésion est peu étendue, si traitement local (topique) et si le site de ponction est en zone saine.
<b>Désaccoutumance à l'alcool (sevrage en cours)</b>	Traitement	CIT jusqu'au terme du traitement.
<b>Désaccoutumance à la nicotine</b>	Traitement	Accepter

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Désensibilisation, injections de</b>	Définition	En cas de rhume des foins, d'allergies aux piqûres d'abeilles, de guêpes
	Traitement	CIT pendant 48 heures après la dernière injection.
	Voir aussi	Maladies allergiques
<b>Diabète insipide</b>	Traitement	CID.
<b>Diabète sucré</b>	Traitement	Accepter si sous traitement diététique avec ou sans antidiabétiques oraux, bien contrôlé et sans lésions organiques.  Accepter en cas de traitement parentéral (sauf insulinothérapie) si: <ul style="list-style-type: none"> <li>• absence de signes d'infection et d'autres anomalies de la peau aux sites d'injection,</li> <li>• les critères ci-dessus sont remplis,</li> <li>• détermination de l'aptitude par le médecin du SRTS, lors du premier don.</li> </ul>
		CIT si diabète instable ou atteinte organique. CID si diabète insulino-dépendant.
<b>Diarrhée</b>	<b>À noter</b>	Faire préciser la fréquence et la durée des épisodes diarrhéiques (manifestation isolée, chronique, etc.).
	Traitement	CIT de 2 semaines après rétablissement complet et arrêt du traitement médical (exception: inflammation intestinale chronique).
	Voir aussi	Côlon irritable Crohn, maladie de Fièvre typhoïde Gastro-entérite, contact Rectocolite ulcéro-hémorragique Shigellose
<b>Diphthérie</b>	Traitement	CIT d'1 mois après guérison.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Diverticulite</b>	Traitement	CIT de 3 mois après l'arrêt du traitement.
<b>Diverticulose</b>	Traitement	CIT si symptomatique.
<b>Drépanocytose</b>	Se référer à	Anémie falciforme
<b>Drogue, usage de</b>	<b>À noter</b>	Une consommation de drogue par voie non parentérale retrouvée par anamnèse n'entraîne pas obligatoirement une CI. Il faut cependant analyser la fiabilité des réponses données, connaissant l'incidence particulièrement élevée des infections VIH, VHB, VHC dans la population concernée.
	Traitement	CIT de tout donneur sous l'emprise d'une drogue quelles que soient les modalités d'administration. CID si consommation par voie intraveineuse.
	Voir aussi	Rapports sexuels sous l'influence de drogues de synthèse; Chem-Sex Rapports sexuels, partenaires intimes Situations à risque
<b>Dry Needling</b>	Se référer à	Acupuncture
<b>Duodenal, ulcère</b>	Traitement	CIT si maladie symptomatique et traitement médical récent (administré au cours des 3 derniers mois).
	Voir aussi	Gastrectomie
<b>Dure-Mère, Opération/Transplantation</b>	Se référer à	Creutzfeldt-Jakob, maladie de
<b>Dystrophie musculaire</b>	Traitement	CID.
<b>Ebola</b>	Se référer à	Fièvre hémorragique à virus

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Echinococcose</b>	Traitement	CID.
<b>Eczéma</b>	Définition	Appellation courante de la dermatite atopique. Inflammation chronique de la couche superficielle de la peau, accompagnée de démangeaisons. Elle se déclare souvent chez des personnes ayant des antécédents personnels ou familiaux de rhume des foins ou d'asthme.
	Traitement	Accepter si : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la zone concernée est circonscrite et</li> <li>• le site de ponction n'est pas touché et</li> <li>• aucun traitement n'est requis, ou tout au plus un traitement local (topique).</li> </ul> CIT si plaie ouverte, jusqu'à cicatrisation. CIT si traitement corticoïde oral, jusqu'à 2 semaines après la fin du traitement.
<b>Embolie pulmonaire</b>	Traitement	Accepter après rétablissement complet, si embolie graisseuse post-traumatique. CIT de 12 mois après la fin du traitement anticoagulant si: <ul style="list-style-type: none"> <li>• la cause de la thrombose initiale à l'origine de l'embolie est mécanique (p. ex. immobilisation).</li> <li>• ou s'il agit d'un seul épisode de thrombose sans récurrence après 12 mois.</li> </ul> CID dans tous les autres cas.
	Voir aussi	Thrombose, veineuse profonde
<b>Emphysème</b>	Traitement	CID.
<b>Encéphalite</b>	Traitement	CIT jusqu'à guérison complète.
	Voir aussi	Encéphalite à tiques
<b>Encéphalite à tiques</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet (asymptomatique durant 6 mois après la fin du traitement).

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Endométriose</b>	Traitement	<p>CIT si symptomatique.</p> <p>CIT de 2 mois après la dernière prise de médicaments contenant de l'acétate de leuproréline (tératogène).</p>
<b>Endoscopie</b>	Traitement	CIT de 4 mois après une endoscopie avec des instruments flexibles.
<b>Épilation électrique</b>	Se référer à	Acupuncture
<b>Epilepsie</b>	<b>À noter</b>	Une crise peut être déclenchée par un stress mineur. Il est donc important d'éviter tout risque inutile.
	Traitement	<p>CIT si traitement anti-comitial au long cours.</p> <p>Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS après évaluation individuelle, en l'absence de réapparition de crises plus de 3 ans après l'arrêt du traitement.</p>
<b>Épistaxis</b>	Traitement	CIT si importante et répétitive et associée à une anémie.
<b>Erysipèle</b>	Traitement	CIT d'1 mois après guérison complète.
<b>Erythème infectieux / "cinquième maladie"</b>	Définition	Maladie infectieuse contagieuse provoquée par un parvo-virus, souvent asymptomatique. Seul une partie des personnes infectées présente l'éruption cutanée caractéristique.
	Traitement	CIT d'1 mois après guérison complète.
	Voir aussi	Maladies infectieuses, contact
<b>Études cliniques</b>	Traitement	<p>CIT des donneurs participant à des études cliniques, prenant des médicaments non encore enregistrés ou se prêtant à des injections. Cette recommandation s'applique également aux personnes participant à des études de phase 1 (étude de toxicité avant l'introduction d'un nouveau médicament).</p> <p>En cas de doute, en référer au médecin du SRTS.</p>

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Facteur V de Leiden mutation</b>	Voir aussi	Coagulation, anomalies de la Embolie pulmonaire Thrombose, artérielle Thrombose, veineuse profonde Thrombose, veineuse superficielle
<b>Facteurs de coagulation, administration</b>	Voir aussi	Hémophilie A et B Transfusion sanguine
<b>Fausse couche</b>	Se référer à	Interruption de grossesse
<b>Fibrillation auriculaire</b>	Se référer à	Troubles du rythme cardiaque
<b>Fibroadénome du sein, ablation</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention et jusqu'au rétablissement complet.
	Voir aussi	Cancer Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Fibromyalgie</b>	Se référer à	Maladies auto-immunes
<b>Fièvre</b>	Définition	Température > 38°C
	<b>À noter</b>	Essayer de déterminer la cause. S'enquérir des voyages effectués à l'étranger en particulier dans des régions tropicales.
	Traitement	CIT de 2 semaines après disparition des symptômes.
<b>Fièvre hémorragique à virus</b>	Traitement	CIT de 12 mois après guérison si Lassa, Marburg, Congo/Crimée. CID après infection à Ebola.
	Voir aussi	Dengue

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Fièvre hémorragique à virus, contact</b>	Traitement	CIT d'1 mois après le retour.
<b>Fièvre jaune</b>	Traitement	CIT de 3 mois après rétablissement complet.
<b>Fièvre jaune, contact</b>	Traitement	CIT d'1 mois après le contact.
<b>Fièvre paratyphoïde</b>	Se référer à	Fièvre typhoïde
<b>Fièvre Q</b>	Traitement	CIT de 2 ans après rétablissement.
<b>Fièvre récurrente</b>	Traitement	CIT de 2 ans après guérison complète.
<b>Fièvre typhoïde</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet et 2 semaines au moins après arrêt de l'antibiothérapie.
<b>Filariose</b>	Traitement	CID.
<b>Fracture simple</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet. CIT d'1 mois après retrait du plâtre. CIT d'1 mois après arrêt de l'anticoagulation (sous-cutanée) et/ou retrait du plâtre si traitement conservateur (plâtre circulaire). CIT de 3 mois après la dernière prise d'anticoagulants oraux.
	Voir aussi	Implants
<b>Fracture, ostéosynthèse</b>	Traitement	CIT d'1 mois après ablation du matériel d'ostéosynthèse. CIT de 3 mois après ostéosynthèse.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités) Implants Transfusion sanguine

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Furoncle</b>	Se référer à	Abcès
<b>G6PD, déficit en -</b>	Traitement	CID.
<b>Gastrectomie</b>	Définition	avec/sans duodénectomie
	Traitement	CIT de 6 mois après gastrectomie partielle. CIT de 12 mois après traitement chirurgical d'un ulcère peptique.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités) Chirurgie viscérale
<b>Gastrique, ulcère</b>	Traitement	CIT de 3 mois après guérison complète.
	Voir aussi	Endoscopie Gastrectomie
<b>Gastrite</b>	Traitement	Accepter si symptomatologie mineure soulagée par la prise régulière ou épisodique d'antiacides ou d'inhibiteurs de la pompe à protons. CIT si antiacides ou inhibiteurs de la pompe à protons inefficaces. CIT d'1 mois après disparition des symptômes, si maladie en poussée aiguë.
<b>Gastro-entérite</b>	Se référer à	Diarrhée
<b>Gastro-entérite, contact</b>	Traitement	CIT d'1 semaine après le contact.
<b>Gilbert, maladie de</b>	Traitement	CIT si ictère.
	Voir aussi	Ictère

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Glaucome</b>	Définition	Lésion du nerf optique due à une augmentation de la pression dans l'œil.
	Traitement	Accepter si traitement local (gouttes ophtalmiques) ou si traitement par bêtabloquant, après contrôle du pouls (> 60/min) et de la pression artérielle (> 120/60 mm Hg). CIT jusqu'à l'arrêt de tous les autres traitements.
	Voir aussi	Glaucome, opération
<b>Glaucome, opération</b>	Traitement	CIT d'1 mois après rétablissement complet.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités) Chirurgie ophtalmologique
<b>Glomérulonéphrite</b>	Traitement	CIT de 12 mois après guérison complète.
<b>Goître</b>	Se référer à	Hyperthyroïdie
<b>Gonorrhée</b>	Traitement	CIT de 12 mois après la fin du traitement du patient et de son partenaire sexuel régulier.
<b>Goutte</b>	Traitement	Accepter si forme mineure, éventuellement traitée par Allopurinol. CIT de 2 semaines après disparition des symptômes d'une poussée aiguë.
<b>Grippe</b>	Traitement	CIT de 2 semaines après guérison.
<b>Grippe, contact</b>	Traitement	CIT de 2 semaines après contact avec un malade.
<b>Grossesse</b>	Traitement	CIT durant toute la durée de la grossesse et 12 mois après l'accouchement.
	Voir aussi	Interruption de grossesse

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Grossesse, désir de</b>	Traitement	Accepter  CIT de 6 mois après la dernière prise de Clomid®/clomifène (propriétés tératogènes).
<b>Guillain-Barré, syndrome de</b>	Traitement	CIT de 2 ans après rétablissement complet sans séquelles en 12 mois et absence de récurrence (confirmation du diagnostic par le médecin traitant).
<b>Handicap mental</b>	Traitement	CID si le donneur n'est pas en mesure de comprendre les critères d'aptitude au don.
<b>Handicap physique</b>	Traitement	CIT en fonction du type de handicap : le donneur ne peut pas s'allonger sur un lit et/ou les conditions visant à assurer sa sécurité ne sont pas réunies.
<b>Haschich</b>	Se référer à	Cannabis
<b>Hémochromatose</b>	Traitement	Accepter les donneurs porteurs du gène de l'hémochromatose, en l'absence de surcharge martiale.  Accepter en cas de prédisposition génétique avec diagnostic d'hémochromatose sans participation d'organes significative (exception faite de l'arthropathie). Statut après traitement par saignées possible. Absence d'élévation de la ferritine. Fréquence des prélèvements: jusqu'à 6 fois par an pour les hommes et 4 fois par an pour les femmes. L'intervalle de 10 semaines entre les dons peut être raccourci.  CID si lésions viscérales (excepté l'arthropathie).

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Hémoglobine</b>	Traitement	<p>Accepter des valeurs inférieures possible au cas par cas d'entente avec le médecin du SRTS.</p> <p>Accepter pour don du sang total, si</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• femmes <math>\geq 125</math> g/l</li> <li>• hommes <math>\geq 135</math> g/l.</li> </ul> <p>Accepter donneurs d'aphérèse, si</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• femmes <math>\geq 110</math> g/l</li> <li>• hommes <math>\geq 120</math> g/l</li> </ul> <p>CIT, si</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• femmes <math>&gt; 190</math> g/l</li> <li>• hommes <math>&gt; 200</math> g/l.</li> </ul>
<b>Hémoglobinopathies</b>	Définition	Affections résultant d'un défaut de la synthèse de l'hémoglobine généralement dû à une anomalie génétique. La significativité clinique dépend de l'hérédité, de la forme (hétéro ou homozygote) et de la localisation de la mutation génétique.
	Voir aussi	Anémie falciforme Thalassémie
<b>Hémopathies malignes</b>	Se référer à	Cancer
<b>Hémophilie A et B</b>	Traitement	Accepter si statut de "porteur du trait hémophilique" (sans autre facteur de risque). CID dans tous les autres cas.
	Voir aussi	Coagulation, anomalies de la Transfusion sanguine
<b>Hémorroïdes</b>	Traitement	CIT si saignements réguliers ou importants.
<b>Hémorroïdes, cure chirurgicale</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Hépatite A</b>	Traitement	CIT de 4 mois.
<b>Hépatite B</b>	Traitement	<p>CIT de 4 mois après avoir séjourné pendant 6 mois ou plus dans des pays où la prévalence du VHB est élevée.</p> <p>CID en cas de recherche positive d'Ag HBs et/ou de NAT/PCR VHB et/ou d'anti-HBc, cf. chapitre 21 / Annexe Art. 8.1 «Algorithme d'aide au diagnostic virologique par le VHB / VHC / VIH».</p> <p>Les critères énoncés au chapitre 17D / Annexe Art. 7.3 („Vaccine Check - Check vaccinations“ ) doivent être remplis.</p>
	Voir aussi	<p>Hépatite B, partenaire sexuel</p> <p>Hépatite B, vie en ménage commun</p> <p>Hépatite, activités à risque, contact</p> <p>Rapports sexuels, partenaires intimes</p>
<b>Hépatite B, partenaire sexuel</b>	Traitement	<p>CIT de 6 mois si le donneur avait un partenaire sexuel présentant une infection avérée par le VHB, après arrêt des rapports sexuels, prélèvement additionnel d'un échantillon à des fins diagnostiques (anti-HBc).</p> <p>CID du donneur si poursuite des rapport sexuels.</p>
	Voir aussi	<p>Hépatite, activités à risque, contact</p> <p>Rapports sexuels, partenaires intimes</p>
<b>Hépatite B, vie en ménage commun</b>	Définition	Compagnon de vie
	Traitement	<p>CIT du donneur si poursuite de la vie en ménage commun.</p> <p>CIT de 6 mois après arrêt des contacts avec son compagnon de vie qui avait une infection VHB confirmée, prélèvement additionnel d'un échantillon à des fins diagnostiques (anti-HBc).</p>
	Voir aussi	<p>Hépatite, activités à risque, contact</p> <p>Rapports sexuels, partenaires intimes</p>

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Hépatite C</b>	Traitement	CIT de 4 mois après avoir séjourné pendant 6 mois ou plus dans des pays où le taux de VHC est élevé. CID si Ac anti-VHC et/ou PCR VHC positifs.
	Voir aussi	Hépatite, activités à risque, contact Rapports sexuels, partenaires intimes

<b>Hépatite C, partenaire sexuel</b>	Traitement	CIT de 6 mois si le donneur avait un partenaire sexuel présentant une infection confirmée par le VHC, après arrêt des rapports sexuels, CID du donneur si poursuite des rapport sexuels.
	Voir aussi	Rapports sexuels, partenaires intimes

<b>Hépatite E</b>	Traitement	CIT de 3 mois
-------------------	------------	---------------

<b>Hépatite infectieuse sans preuve objective</b>	Traitement	CID et informer le donneur sans marqueur d'hépatite dépistable si, à la suite de ses dons de sang, forte suspicion d'hépatite post-transfusionnelle chez deux receveurs. Eventuellement rappel du plasma et/ou look back.
---	------------	---

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Hépatite, activités à risque, contact</b>	Traitement	<p>Accepter le personnel hospitalier en charge de patients présentant une hépatite ou personnel de laboratoire dès lors qu'un accident d'exposition au sang peut être exclu.</p> <p>CIT de 4 mois après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tatouage;</li> <li>• maquillage semi-permanent;</li> <li>• endoscopie avec instruments flexibles;</li> <li>• un contact avec du sang étranger (bles-sure par piqûre d'aiguille ou contact d'une lésion cutanéomuqueuse avec le sang d'une personne inconnue);</li> </ul> <p>CIT de 6 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• après le dernier contact étroit avec une personne souffrant de VHB vivant dans le même ménage.</li> </ul> <p>CIT de 12 mois de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• toute personne ayant reçu des immunoglobulines anti-hépatite B après accident d'exposition au sang.</li> </ul>
	Voir aussi	<p>Acupuncture</p> <p>Contact avec du sang étranger</p> <p>Endoscopie</p> <p>Hépatite B, partenaire sexuel</p> <p>Hépatite B, vie en ménage commun</p> <p>Hépatite C, partenaire sexuel</p> <p>Personnel hospitalier</p> <p>Rapports sexuels, partenaires intimes</p> <p>Tatouage</p>
<b>Hépatite, anamnèse imprécise</b>	<b>À noter</b>	<p>En cas d'anamnèse imprécise pour l'hépatite, uniquement prélèvement d'un échantillon à des fins diagnostiques.</p>
	Voir aussi	<p>Hépatite B</p> <p>Hépatite C</p>
<b>Hernie discale</b>	Traitement	Accepter en l'absence d'intervention chirurgicale.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Hernie discale, Opération</b>	Traitement	<p>CIT de 6 à 12 mois (selon évaluation par le médecin du SRTS) après l'intervention pour élargissement du canal médullaire/spondylodèse.</p> <p>CIT de 3 mois après intervention peu invasive (hémilaminectomie).</p>
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Hernie hiatale, Opération</b>	Traitement	CIT de 6 mois après l'intervention, en l'absence de complications.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Hernie inguinale, Opération</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention et jusqu'au rétablissement complet.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Héroïne</b>	Se référer à	Drogue, usage de
<b>Herpès génital</b>	Traitement	<p>CIT jusqu'à guérison des lésions et 2 semaines après arrêt du traitement, si l'anamnèse ne révèle aucune autre maladie sexuellement transmissible (p. ex. chlamydia).</p> <p>CIT de 2 semaines après le dernier rapport sexuel ou guérison des lésions du partenaire régulier.</p>
<b>Herpès labial</b>	Définition	«Boutons de fièvre». Apparition de vésicules sur les lèvres, manifestation la plus fréquente d'une infection par le virus herpès simplex.
	Traitement	CIT jusqu'à guérison des lésions.
<b>Herpes zoster</b>	Se référer à	Zona
<b>Hormonal, traitement</b>	Traitement	<p>Accepter si traitement de la ménopause ou à titre préventif d'une ostéoporose.</p> <p>CID après traitement par gonadotrophines (utilisées dans le cadre de la stérilité) d'origine humaine.</p>

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>HTLV I/II</b>	Définition	Virus T-lymphotrophique humain I/II
	Traitement	CID.
<b>Hypercholestérolémie</b>	Traitement	Accepter même en cas de traitement. Accepter en l'absence d'atteinte cardiaque ou vasculaire ou d'autre affection symptomatique concomitante.
	Voir aussi	Maladies cardio-vasculaires
<b>Hypertension artérielle</b>	Traitement	CIT si traitement par bêtabloquant et pouls fixé < 60/min et/ou TA systolique < 120 mm Hg CIT si la TA systolique > 180 mm Hg ou la diastolique > 100 mm Hg. CIT si début de traitement par antihypertenseurs ou changement de traitement jusqu'à ce que la TA soit sous contrôle.
	Voir aussi	Bradycardie
<b>Hypertension artérielle pulmonaire</b>	Traitement	CID.
<b>Hyperthyroïdie</b>	Traitement	CIT de 6 mois après thyroïdectomie ou traitement par iode radioactif. Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS si traitement par antithyroïdiens de synthèse (p. ex. Néomércazole).
	Voir aussi	Thyroïdite auto-immune
<b>Hypotension artérielle</b>	<b>À noter</b>	Effortil® ne peut être administré avant le don.
	Traitement	CIT si pression systolique < 100 mm Hg et pression diastolique < 50 mm Hg. Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS si pression systolique < 120 mm Hg chez un hypertendu traité et/ou vertige d'origine indéterminée.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Hypothyroïdie</b>	<b>À noter</b>	Rechercher des complications éventuelles (p. ex. angor).
	Traitement	Accepter si stabilisé par traitement de substitution et asymptomatique.
	Voir aussi	Thyroïdite auto-immune
<b>Hystérectomie</b>	Traitement	CIT d'1 mois à 3 mois si pathologie bénigne, en fonction de la nature de l'intervention et des complications éventuelles, après évaluation par le médecin du SRTS.
	Voir aussi	Cancer Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Ictère</b>	Traitement	Accepter si antécédent d'hémolyse néonatale, lithiase vésiculaire, ictère congénital non infectieux (maladie de Gilbert) ou autre cause documentée et non infectieuse (toxique, médicamenteuse).
	Voir aussi	Gilbert, maladie de Hépatite, anamnèse imprécise Lithiase vésiculaire
<b>Iléostomie</b>	Traitement	CID.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Immunobiothérapie</b>	Traitement	<p>Accepter pour les préparations bactériennes (p. ex. Broncho-Vaxom®, Uro-Vaxom®, Buccaline®, Luivac®, Ribomunyl®) en l'absence de pathologie sous-jacente chronique ou d'infection récidivante.</p> <p>CIT de 12 mois après arrêt de l'immunothérapie à partir de tissus d'origine humaine (p. ex. Cytotect®, Hepatect®, vaccin passif contre la rage et le tétanos, Varitect®).</p> <p>Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS si immunothérapie d'origine humaine/bovine (p. ex. Solcoceryl®).</p>
<b>Implanon®</b>	Traitement	CIT pendant 72 heures (en l'absence de signes d'inflammation cutanée).

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Implants</b>	Traitement	<p>Accepter si utilisation en chirurgie dentaire d'implants de type Cerabone®, Bio-Oss®, Bio-Oss Collagen® ou Bio-Gide®.</p> <p>Pour les implants ne figurant pas ci-dessus dans la liste et dont la fabrication fait intervenir des tissus ou cellules d'origine humaine ou animale ou leurs dérivés, aptitude uniquement si un certificat CE et la déclaration de conformité CE de l'implant, conformément au nouveau règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux (MDR) est délivré. Pour les implants ayant obtenu un certificat CE selon l'ancienne directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux (MDD), l'acceptation est à déterminer par le médecin du SRTS si le fabricant atteste par écrit au SRTS que l'absence d'agents pathogènes (y compris virus et prions) responsables de maladies transmissibles est garantie du fait de l'origine des matières premières et des procédés de fabrication de ces produits. Les certificats CE doivent être brièvement contrôlés quant à leur exactitude concernant les points suivants : directive/règlement, durée de validité / date d'expiration, nom du fabricant et désignation du produit.</p>
	Voir aussi	Dentaire, traitement
<b>Infarctus du myocarde</b>	Traitement	CID.
<b>Inflammation de la cornée</b>	Se référer à	Kératite (inflammation de la cornée)
<b>Inflammation du foie, infectieux</b>	Se référer à	Hépatite, anamnèse imprécise
<b>Influenza</b>	Se référer à	Grippe
<b>Insuffisance cardiaque</b>	Définition	Défaillance du cœur entraînant une dégradation de l'apport d'oxygène dans l'organisme.
	Traitement	CID.
<b>Insuffisance rénale chronique</b>	Traitement	CID.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Insuffisance surrénale</b>	Traitement	CID même en cas de substitution.
<b>Interruption de grossesse</b>	Traitement	CIT d'une durée équivalente au stade de la grossesse à la date de l'interruption (grossesse de moins de 28 semaines). CIT de 12 mois en cas d'interruption au cours du 3ème trimestre (> 28 semaines).
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Intoxication alimentaire</b>	Se référer à	Diarrhée
<b>Jaunisse</b>	Se référer à	Ictère
<b>Kala-Azar</b>	Traitement	CID.
<b>Kératite (inflammation de la cornée)</b>	Définition	Inflammation de la cornée, souvent infectieuse.
	Traitement	CIT de 2 semaines après guérison complète et fin du traitement.
<b>Kyste(s) ovarien(s)</b>	Définition	Tumeur(s) bénigne(s) remplie(s) de liquide au niveau de l'ovaire, souvent sans cause pathologique.
	Traitement	Accepter En cas d'affection maligne, même traitement que pour le critère "cancer".
<b>Kyste(s) rénal/aux</b>	Définition	Cavité(s) remplie(s) de liquide dans ou sur le rein.
	Traitement	Accepter si fonction rénale normale. En cas d'affection maligne, même conduite à tenir que pour le critère "cancer".

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Lambliaze</b>	Traitement	CIT pendant 24 heures au moins après guérison et arrêt de tout médicament distribué sans ordonnance.  CIT de 2 semaines après la dernière prise d'antibiotiques.
<b>Laminectomie</b>	Traitement	CIT pendant au moins 6 mois.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités) Hernie discale, Opération
<b>Laryngite</b>	Se référer à	Amygdalite
<b>Légionellose</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet.
<b>Leishmaniose</b>	Se référer à	Kala-Azar
<b>Leptospirose</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet.
<b>les traitements au laser : Laser pour le décollement de la rétine, laser pour la cornée</b>	Se référer à	Chirurgie ophtalmologique
<b>Lichen plan</b>	Se référer à	Eczéma
<b>Ligament, rupture du</b>	Traitement	Accepter sauf si l'opération remonte à moins d'un mois.  En cas de doute, en référer au médecin du SRTS.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités) Chirurgie orthopédique
<b>Ligature des trompes</b>	Se référer à	Stérilisation tubaire

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Lithiase rénale</b>	Traitement	CIT si symptomatique et signes d'infection (fièvre, douleur).
<b>Lithiase rénale, opération</b>	Traitement	CIT d'1 mois si lithotripsie. CIT de 6 mois après l'intervention.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Lithiase vésiculaire</b>	Traitement	Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS si symptomatique.
	Voir aussi	Cholécystite
<b>Lupus érythémateux systémique</b>	Traitement	CID.
<b>Luxation articulaire</b>	Traitement	CIT d'1 semaine au moins après l'accident.
<b>Lyme, maladie de</b>	Traitement	Accepter si présence avérée d'anticorps sans symptôme. CIT de 2 semaines après l'arrêt du traitement et guérison complète. CID si infection chronique.
<b>Lymphangite</b>	Traitement	CID si affection maligne.
	Voir aussi	Erysipèle
<b>Lymphogranulome vénérien</b>	Traitement	CIT jusqu'à réussite du traitement documentée par le médecin.
<b>Maladie coeliaque</b>	Se référer à	Coeliaquie
<b>Maladie de Horton</b>	Se référer à	Artérite temporale

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Maladie du sommeil</b>	Se référer à	Trypanosomiase africaine
<b>Maladie vasculaire cérébrale</b>	Traitement	CID si AVC/apoplexie/attaque cérébrale, statut après stent/laser, sténoses artérielles, anévrisme, séquelles d'une ischémie cérébrale, en particulier en cas de symptômes paralytiques: hémiplégie (AVC), accident ischémique transitoire (AIT)
	Voir aussi	Surdité brutale neurologique
<b>Maladie, Yeux</b>	Traitement	CIT de 2 semaines en cas d'inflammation. CIT d'1 mois en cas d'opération(s).
	Voir aussi	Cataracte Chalazion (hordéole interne) Conjonctivite allergique Conjonctivite infectieuse Détachement de la rétine (ablatio retinae) Dégénérescence maculaire (DMLA) Glaucome Kératite (inflammation de la cornée) Orgelet Rétinite pigmentaire Thrombose de l'artère ophtalmique Thrombose oculaire Uveitis

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Maladies allergiques</b>	Définition	<p>Réaction d'hypersensibilité, c.-à-d. réponse inadaptée du système immunitaire à une substance habituellement inoffensive.</p> <p>Degré de gravité et nature des symptômes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grade 1: prurit, érythème, urticaire, angioedème</li> <li>• Grade 2: grade 1, rhinorrhée (écoulement nasal), enrouement, dyspnée, nausées, vomissement, tachycardie, hypotension, troubles du rythme cardiaque</li> <li>• Grade 3: grade 1, vomissement, œdème des voies respiratoires supérieures, bronchospasme, choc</li> <li>• Grade 4: grade 1, vomissement, arrêt respiratoire, arrêt cardiaque</li> </ul>
	Traitement	<p>Accepter si actuellement aucun symptôme ou seulement des symptômes légers (grade 1) avec ou sans traitement (local, antihistaminique, en aérosol).</p> <p>CIT si symptômes de grade 2, jusqu'à régression des symptômes.</p> <p>CIT si traitement corticoïde oral, jusqu'à 2 semaines après la fin du traitement.</p> <p>CIT si traitement immunosuppresseur (p. ex. par anticorps monoclonal [anti-IgE]), jusqu'à 1 an après la fin du traitement.</p> <p>CIT si symptômes de grade 3 ou 4, jusqu'à 2 semaines après rétablissement complet.</p> <p>CIT si allergie de contact à du matériel utilisé pour le prélèvement sanguin (désinfectant pour les mains, gants, pansement adhésif) en l'absence de produit de remplacement sur place.</p>
<b>Maladies auto-immunes</b>	Traitement	CIT si atteinte multiviscérale, après évaluation par le médecin du SRTS et confirmation par le médecin traitant.
	Voir aussi	<p>Guillain-Barré, syndrome de</p> <p>Lupus érythémateux systémique</p> <p>Spondylarthrite ankylosante</p> <p>Thyroïdite auto-immune</p>

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Maladies cardio-vasculaires</b>	Traitement	<p>Accepter si maladie congénitale, (ex. Malformation bénigne opérée sans complication et sans antibiothérapie prophylactique).</p> <p>Accepter si prolapsus mitral.</p> <p>CID si:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maladie coronarienne</li> <li>• angor/angine de poitrine</li> <li>• infarctus du myocarde</li> <li>• arythmie cardiaque importante d'origine organique</li> <li>• fibrillation auriculaire</li> <li>• mise en place d'un pacemaker</li> <li>• intervention cardiaque (bypass)</li> <li>• patients sous antibiothérapie prophylactique</li> <li>• statut après Stent/Laser</li> <li>• sténoses artérielles</li> <li>• claudication intermittente/artériopathie périphérique oblitérante</li> <li>• anévrisme</li> <li>• sténose de la valve mitrale (maladie cardiaque rhumatismale)</li> <li>• hypertension artérielle pulmonaire</li> <li>• insuffisance cardiaque.</li> </ul>
	Voir aussi	Transplantation

<b>Maladies cutanées</b>	Traitement	<p>Accepter si expression cutanée d'une maladie constitutionnelle (neurodermatose, psoriasis, eczéma, etc.), en l'absence de lésion du pli du coude et de traitement potentiellement tératogène.</p> <p>CIT dépendant de la cause si généralisée.</p>
	Voir aussi	<p>Blessure</p> <p>Eczéma</p> <p>Lyme, maladie de</p> <p>Psoriasis</p>

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Maladies digestives</b>	Traitement	CID si affection immunologique (p. ex. maladie de Crohn, colite ulcéreuse) ou susceptible d'entraîner une carence martiale (trouble de l'absorption du fer ou saignements).
	Voir aussi	Diarrhée
<b>Maladies infectieuses, contact</b>	Traitement	Accepter si vaccination ou immunisation antérieure (anamnèse).  CIT d'1 mois après contact (ou si durée d'incubation inconnue).  Se référer au critère spécifique.
	Voir aussi	Contact avec du sang étranger
<b>Maladies respiratoires</b>	Traitement	Accepter si affection pulmonaire chronique (BPCO) non décompensée (absence de surinfection, d'asthme, de polyglobulie).  CID si affection grave et/ou atteinte chronique nécessitant une corticothérapie au long cours.  Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS si affection aiguë.
	Voir aussi	Dépression Psychose, aiguë Psychose, non aiguë Schizophrénie Trouble bipolaire Trouble panique
<b>Mantoux, test</b>	Traitement	CIT jusqu'à la fin des investigations mais au moins 1 semaine après l'injection de la tuberculine.
	Voir aussi	Tuberculose
<b>Maquillage semi-permanent</b>	Se référer à	Tatouage

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Marfan, syndrome de</b>	Traitement	CID
<b>Mastocytose</b>	Définition	Affection rare caractérisées par l'accumulation anormale de mastocytes dans divers organes (principalement dans la peau). Elle se distingue des réactions allergiques typiques par son caractère chronique plutôt qu'épisodique.
	Traitement	CID.
<b>Mastoïde, opération de la</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet et 2 semaines après arrêt de l'antibiothérapie.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Mastoïdite</b>	Traitement	CIT de 2 semaines après la fin de l'antibiothérapie.
<b>Médecine alternative</b>	Se référer à	Médecine naturelle
<b>Médecine naturelle</b>	<b>À noter</b>	Les traitements homéopathiques ou les médicaments d'origine naturelle ne sont pas des CI au don de sang. La CI éventuelle dépend des conditions d'administration (iv/sc, traitement sanguin par voie extra-corporelle), de l'origine des médicaments (humaine/animale), tout comme de la maladie sous-jacente.
	Traitement	Accepter si traitement homéopathique.
	Voir aussi	Acupuncture

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Médicamenteux, traitement</b>	Traitement	<p>Pour déterminer la conduite à tenir en cas de prise de médicaments, cf chapitre 17 F / Annexe Art. 7.1. Le chapitre comprend une liste des médicaments d'usage fréquent.</p> <p>Le chapitre 17 F / Annexe Art. 7.1 ne mentionne un délai de contre-indication précis que lorsque le médicament lui-même en exige un, notamment en cas de tératogénicité ou d'effets sur la qualité des produits sanguins (antiagrégants plaquettaires p. ex.).</p> <p>Dans tous les autres cas, l'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.</p> <p>En cas de doute, se référer au médecin du SRTS.</p>
	Voir aussi	Médecine naturelle
<b>Médicaments</b>	Se référer à	Médicamenteux, traitement
<b>Ménière, maladie de</b>	Se référer à	Vertiges
<b>Méningite</b>	<b>À noter</b>	Absence d'antécédent de crise comitiale.
	Traitement	CIT de 3 mois après rétablissement complet.
<b>Méningo-encéphalite</b>	Se référer à	Encéphalite à tiques
<b>Ménisque, Opération</b>	Se référer à	Chirurgie orthopédique
<b>Menstruation</b>	Traitement	<p>Accepter même pendant les règles, si taux d'hémoglobine normal.</p> <p>CIT en cas de retard de règles pouvant faire évoquer le début d'une grossesse.</p>
<b>Microblading</b>	Traitement	CIT de 4 mois
<b>Migraine</b>	Traitement	<p>Accepter en l'absence de crise au moment du don.</p> <p>CIT d'1 mois après la dernière prise de médicaments contenant du topiramate (tératogène).</p>

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Minkowski-Chauffard, maladie</b>	Se référer à	Sphérocytose héréditaire
<b>Mononucléose infectieuse</b>	Traitement	CIT de 6 mois après rétablissement complet.
<b>Morsure, animal sauvage ou domestique</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet et 2 semaines après arrêt de l'antibiothérapie.  La rage a été éradiquée en Suisse et dans les pays limitrophes. Risque potentiel à envisager en zone endémique.  En cas de doute, CIT de 12 mois.
	Voir aussi	Vaccination
<b>Morsure, humaine</b>	Traitement	CIT de 4 mois.
<b>Muguet</b>	Se référer à	Candidose
<b>Mycose</b>	Traitement	Accepter si topique.  CIT de 2 semaines après arrêt du traitement d'une mycose superficielle et après le rétablissement complet  CID si mycose profonde.
<b>Myomectomie</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention et jusqu'au rétablissement complet.
	Voir aussi	Cancer  Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Myxoedème</b>	Traitement	CIT si maladie non stabilisée par le traitement.
	Voir aussi	Hypothyroïdie

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Nématodes</b>	Traitement	CIT jusqu'à la fin du traitement.
	Voir aussi	Bilharziose Echinococcose Filariose
<b>Néphrectomie</b>	Se référer à	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Néphrétique, colique</b>	Traitement	CIT si symptomatique.
	Voir aussi	Lithiase rénale
<b>Néphrite</b>	Traitement	CIT de 5 ans au minimum après rétablissement complet de la fonction rénale à la suite d'une néphrite aiguë. CID si néphrite chronique.
<b>Neurofibromatose</b>	Traitement	CID si dégénérescence maligne nécessitant un traitement.
	Voir aussi	Cancer
<b>Neuroleptiques</b>	Traitement	Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS
<b>Obésité, traitement parentéral</b>	Traitement	Accepter si: <ul style="list-style-type: none"> <li>• absence de troubles circulatoires,</li> <li>• absence de signes d'infection et d'autres anomalies de la peau aux sites d'injection,</li> <li>• injection par un professionnel spécialement formé.</li> </ul>
	Voir aussi	Diabète sucré
<b>Oesophagite</b>	Se référer à	Gastrite

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Opérations des paupières</b>	Se référer à	Chirurgie ophtalmologique
<b>Oreillons</b>	Définition	Parotidite épidémique. Affection virale contagieuse qui touche les glandes salivaires mais aussi d'autres organes.
	Traitement	CIT d'1 mois après guérison complète.
	Voir aussi	Maladies infectieuses, contact
<b>Orgelet</b>	Définition	Inflammation infectieuse et douloureuse du bord de la paupière, généralement d'origine bactérienne.
	Traitement	CIT de 2 semaines après la guérison complète et la fin du traitement
<b>Ostéomyélite</b>	Traitement	CIT de 2 ans après rétablissement complet et arrêt de l'antibiothérapie.
<b>Otalgie / Otite</b>	Traitement	CIT jusqu'à la guérison complète et pendant 2 semaines après la fin du traitement par antibiotiques.
<b>Pacemaker</b>	Traitement	CID.
<b>Paludisme</b>	Se référer à	Paludisme / Régions endémiques

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Paludisme / Régions endémiques</b>	<b>À noter</b>	<p>Les donneurs suivants ne pourront être réadmis que si un test de paludisme (IF ou ELISA) effectué au moins 4 mois après le retour s'avère négatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en cas de fièvre inexplicable ou d'autres symptômes de maladie durant ou après le séjour.</li> <li>• en cas d'anamnèse positive du paludisme.</li> <li>• lors d'un séjour de plus de 6 mois dans une région où le paludisme est endémique.</li> </ul>
	Traitement	<p>CIT de 4 mois après le retour d'une région endémique si résultat négatif au test de paludisme (IF ou ELISA).</p> <p>CIT pour une période d'au moins 6 mois après le retour d'une région endémique en l'absence de test de paludisme.</p> <p>CIT de 3 ans si le test de laboratoire s'avère positif. Une fois ce délai écoulé, on pourra procéder à un nouveau test. CID si ce test se révèle à son tour positif. CID si le test de laboratoire n'est pas réalisé. Se référer au Chap. 17E / Annexe Art. 7.2: Travelcheck pays ou zones à risque de maladies infectieuses.</p>
<b>Paludisme, prophylaxie</b>	Traitement	Accepter si prise avant le voyage.
<b>Pancréatite</b>	Traitement	CIT de 3 mois après une crise, en l'absence de symptômes.
<b>Paralysie faciale à frigore</b>	Traitement	CIT d'1 mois à partir de la guérison complète en cas de cause infectieuse (herpès zoster (zona), autre bactérien ou viral) et/ou d'administration de corticoïdes au donneur.
<b>Parkinson</b>	Traitement	CID.
<b>Partenaires intimes</b>	Se référer à	Rapports sexuels, partenaires intimes
<b>Peau, cancer de</b>	Se référer à	Cancer

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Pemphigus</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet. CID si pathologie auto-immune systémique.
<b>Peptique, ulcère</b>	Se référer à	Gastrique, ulcère
<b>Péricardite virale</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet.
<b>Péritonite</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet et 2 semaines après la fin de l'antibiothérapie. En cas d'affection maligne, même traitement que pour le critère "cancer".
	Voir aussi	Cancer
<b>Personnel hospitalier</b>	Traitement	CIT seulement après accident d'exposition au sang (quel que soit le domaine d'activité : personnel de laboratoire ou personnel de soin en charge de patients atteints d'hépatite/SIDA).
	Voir aussi	Contact avec du sang étranger
<b>Petit mal</b>	Se référer à	Epilepsie
<b>Pharyngite</b>	Se référer à	Amygdalite
<b>Phlébite</b>	Se référer à	Thrombose, veineuse superficielle
<b>Piercing</b>	Traitement	CIT de 4 mois.
<b>Piqûre</b>	Se référer à	Aiguilles
<b>Plaie</b>	Traitement	CIT si plaie complexe/ouverte. CIT de 2 semaines après ablation des points de suture et absence de signes d'infection.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Pleurésie</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet et 2 semaines après la fin de l'antibiothérapie. CID si affection maligne.
<b>Pleurite</b>	Se référer à	Pleurésie
<b>Pneumonie</b>	Traitement	CIT pendant au moins 6 semaines et 2 semaines après la fin de l'antibiothérapie. CID si affection maligne.
<b>Pneumothorax</b>	Traitement	CIT jusqu'à guérison complète de la lésion si pneumothorax traumatique ou spontané. CID si complication d'un emphysème.
<b>Poids</b>	Traitement	CID si poids < 50 kg.
<b>Poliomyélite</b>	Traitement	Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS
<b>Polyarthrite</b>	Se référer à	Arthrite
<b>Polycythémie primitive</b>	Traitement	CID.
<b>Polypectomie colique</b>	Traitement	CIT de 4 mois à compter de l'opération, en fonction de la nature de l'intervention et des complications éventuelles. Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS sur la base des résultats histologiques.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Polypose colique</b>	Traitement	CIT si symptomatique. CID si polypose familiale.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Polytraumatisme</b>	Traitement	Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités) Transfusion sanguine
<b>Proctite</b>	Traitement	CIT si traitement en cours.
	Voir aussi	Crohn, maladie de Rectocolite ulcéro-hémorragique
<b>Produit de contraste</b>	<b>À noter</b>	Se renseigner sur le motif et le résultat de l'examen pour s'assurer que la maladie de base ne constitue pas une contre-indication.
	Traitement	CIT d'1 semaine après l'examen avec produit de contraste.
<b>Prolapsus utérin, opération</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention et jusqu'au rétablissement complet.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Prophylaxie post-exposition (PEP) et prophylaxie pré-exposition (PrEP)</b>	Traitement	CIT de 4 mois après la fin du traitement PEP / PrEP.
<b>Prostate, hyperplasie de la</b>	Traitement	CIT de 4 semaines après l'arrêt du traitement avec finastérides ou du Proscar®.
		CIT de 6 mois après l'arrêt du traitement avec dutastéride (Avodart®) ou dutastéride/tamsulosine (Duo-dart®). La prise de tamsulosine seule est autorisée (p. ex. Pradif®, Tamsulosin T-Mepha® retard).

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Prostatectomie</b>	Traitement	<p>CIT d'1 mois après l'intervention si affection bénigne et jusqu'au rétablissement complet.</p> <p>En cas d'affection maligne sous-jacente, même traitement que pour le critère "cancer".</p>
	Voir aussi	<p>Cancer</p> <p>Chirurgicale, intervention (Généralités)</p>
<b>Prostitution, Sexworker</b>	Définition	Sexworker sont des personnes qui ont des contacts sexuels en échange d'argent, de drogues ou de médicaments.
	Traitement	<p>CIT de 12 mois pour les sexworker.</p> <p>CIT de 12 mois après un contact sexuel avec un sexworker. Cette période peut être réduite à 4 mois, à condition que le/la sexworker ait cessé complètement son activité depuis au moins 12 mois.</p> <p>CID pour les sexworker qui ont eu des contacts dans le cadre de l'acceptation de drogues pour l'injection.</p> <p>Se référer au "Formulaire d'information pour les donateurs de sang".</p>
<b>Prothèse totale de hanche / de genou</b>	Traitement	CIT de 6 à 12 mois après l'intervention (selon évaluation par le médecin du SRTS).
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Provenance de pays où le taux élevé de VIH, de VHB et de VHC</b>	Traitement	<p>CIT de 4 mois après l'arrivée en Suisse.</p> <p>Se référer au Chap. 17E / Annexe Art. 7.2: Travelcheck pays ou zones à risque de maladies infectieuses.</p>
<b>Psoriasis</b>	Traitement	<p>Accepter si lésion peu importante, à distance du site de ponction, en l'absence de traitement systémique.</p> <p>CIT de 12 mois après l'arrêt du traitement avec du méthotrexate.</p> <p>CIT de 3 ans après l'arrêt du traitement avec de l'acitrétine (Neotigason®).</p> <p>CID si forme sévère généralisée.</p>

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Psychose, aiguë</b>	Définition	La psychose désigne un groupe de troubles psychiques graves qui s'accompagnent d'une perte temporaire importante du contact avec la réalité.
	<b>À noter</b>	Évaluation au moins une fois de la maladie de base par le médecin du SRTS.  La polymédication et les hospitalisations doivent être prises en compte.
	Traitement	CIT jusqu'à la disparition des symptômes.  En cas de doute sur le caractère aigu ou non de la maladie, l'aptitude au don doit être évaluée par le médecin du SRTS.
<b>Psychose, non aiguë</b>	Définition	La psychose désigne un groupe de troubles psychiques graves qui s'accompagnent d'une perte temporaire importante du contact avec la réalité.
	<b>À noter</b>	Évaluation au moins une fois de la maladie de base par le médecin du SRTS.  La polymédication et les hospitalisations doivent être prises en compte.
	Traitement	Accepter si stable le jour du don.  En cas de doute sur le caractère aigu ou non de la maladie, l'aptitude au don doit être évaluée par le médecin du SRTS.
<b>Purpura thrombocytopénique idiopathique (PTI)</b>	Traitement	Accepter si rémission depuis 12 mois au moins, absence de médication et nombre de plaquettes normal.  Accepter si anamnèse de PTI durant l'enfance.  CID dans les autres cas.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)  Transfusion sanguine
<b>Pyélonéphrite</b>	Traitement	CIT jusqu'à guérison complète et 2 semaines au moins après arrêt de l'antibiothérapie, si infection aiguë.  Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS si infection récidivante.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Rapports sexuels sous l'influence de drogues de synthèse; Chem-Sex</b>	Traitement	CIT de 12 mois après avoir pratiqué du Chem-Sex.
	Voir aussi	Drogue, usage de Rapports sexuels, partenaires intimes

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

**Rapports sexuels,  
partenaires intimes**

Traitement

CIT de 4 mois après:

- Contact sexuel avec une nouvelle ou un nouveau partenaire. Une "nouvelle ou un nouveau partenaire" signifie :

- une personne avec laquelle la donneuse ou le donneur n'avait pas encore eu un contact sexuel OU - une personne avec laquelle la donneuse ou le donneur avait eu une relation sexuelle qui a pris fin et avec laquelle la donneuse ou le donneur avait repris de nouveau un rapport sexuel au cours des 4 derniers mois.

- Retour du partenaire sexuel ayant séjourné dans des pays où les taux de VHB, VHC et VIH sont élevés pendant 6 mois ou plus ou ayant reçu des transfusions sanguines dans ces pays (après le retour du partenaire);
- dernier contact sexuel avec un partenaire qui s'injectent des drogues (actuellement).

CIT de 6 mois après le dernier contact sexuel :

- Avec un partenaire atteint d'hépatite B ou C.

CIT de 12 mois

après le dernier contact sexuel :

- Avec changement de partenaire au cours des 4 derniers mois (plus de 2 partenaires);
- Avec des partenaires dont le test de dépistage du VIH ou de la syphilis est positif;
- Avec des partenaires ayant eu des rapports sexuels avec plus de 2 personnes au cours des 4 derniers mois;
- Avec les sexworker. Cette période peut également être réduite à 4 mois à condition que les sexworker aient complètement cessé leur activité pendant au moins 12 mois.

Se référer au chapitre 17E / Annexe Art. 7.2: Travelcheck pays ou zones à risque de maladies infectieuses.

Se référer "Formulaire d'information pour les donneuses et donneurs de sang".

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

	Voir aussi	Chlamydia, infection Gonorrhée Hépatite B Hépatite B, partenaire sexuel Hépatite C Hépatite C, partenaire sexuel Lymphogranulome vénérien Prostitution, Sexworker Rapports sexuels sous l'influence de drogues de synthèse; Chem-Sex Syphilis Syphilis, partenaire sexuel VIH
<b>Raynaud, maladie</b>	Traitement	CIT si symptomatique. CID si associée à une maladie sous-jacente.
<b>Rectocolite ulcéro-hémorragique</b>	Traitement	CID.
<b>Réduction du poids, chirurgical</b>	Se référer à	Chirurgie viscérale
<b>Refroidissement</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet. CIT de 2 semaines après disparition d'une fièvre > 38° C.
	Voir aussi	Fièvre
<b>Rétinite pigmentaire</b>	Définition	Mort des cellules de la rétine, généralement d'origine génétique.
	Traitement	CID après confirmation du diagnostic par le médecin traitant ou l'ophtalmologue, si symptomatique d'une maladie de Refsum.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Rhinite</b>	Traitement	CIT pendant la durée du traitement d'une rhinite chronique. CIT jusqu'à disparition des symptômes si rhinite aiguë.
	Voir aussi	Refroidissement
<b>Rhumatisme articulaire aigu</b>	Traitement	CIT de 2 ans après poussée isolée sans atteinte valvulaire. CID si poussées récidivantes et/ou prescription d'un traitement antibiotique au long cours.
<b>Rhume</b>	Se référer à	Rhinite
<b>Rhume des foins</b>	Définition	Allergie saisonnière au pollen affectant principalement la conjonctive et la muqueuse nasale.
	Traitement	Se référer à Maladies allergiques
<b>Rickettsiose</b>	Traitement	CIT de 2 semaines après l'arrêt de l'antibiothérapie et jusqu'au rétablissement complet.
<b>Risque, professions ou loisirs à</b>	Définition	Professions à risques : conducteurs de locomotive, car, bus, poids lourds, pilotes; conducteurs ou opérateurs de machines de chantier, de grues, personnel travaillant sur des échelles ou des échafaudages, plongeur (scaphandriers). Loisirs à risques : plongée, alpinisme, parachutisme et parapente, vol à voile ou à moteur, courses de voitures ou de motos.
	Traitement	Après un don de sang, il faut respecter un délai d'attente d'au moins 12 heures avant de pratiquer des activités/loisirs qui pourraient mettre en danger le donneur de sang directement ou d'autres personnes. Le respect des consignes spécifiques de la profession ou du loisir à risque relève de la responsabilité du donneur.  Eviter les efforts physiques importants le jour du don.
<b>Rotavirus/Entérovirus</b>	Se référer à	Diarrhée

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Rougeole</b>	Définition	Maladie infectieuse très contagieuse, survenant habituellement dans l'enfance, due à un virus à ARN de la famille des paramyxovirus.
	Traitement	CIT d'1 mois après guérison complète.
	Voir aussi	Maladies infectieuses, contact
<b>Rubéole</b>	Définition	Maladie infectieuse très contagieuse provoquée par le virus de la rubéole (Rubivirus rubellae).
	Traitement	CIT d'1 mois après guérison complète.
	Voir aussi	Maladies infectieuses, contact
<b>Salmonella typhi et paratyphi</b>	Se référer à	Fièvre typhoïde
<b>Salmonellose, contact</b>	Se référer à	Gastro-entérite, contact
<b>Salpingite</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet.
<b>Sangsues, application</b>	Traitement	CIT de 4 mois après l'application des sangsues
<b>Sarcoïdose</b>	Traitement	Accepter si poussée aiguë de courte durée ne nécessitant aucun traitement. CID si maladie chronique.
<b>Scarlatine</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet et/ou 2 semaines après l'arrêt de l'antibiothérapie.
<b>Scarlatine, contact</b>	Traitement	CIT de 3 jours après le contact.
<b>Schistosomiase</b>	Se référer à	Bilharziose

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Schizophrénie</b>	Définition	Un groupe de pathologies psychiques graves qui s'accompagnent d'une perte de contact avec la réalité. En font partie le trouble schizo-affectif, le trouble schizo-forme.
	<b>À noter</b>	Évaluation au moins une fois de la maladie de base par le médecin du SRTS.  La polymédication et les hospitalisations doivent être prises en compte.
	Traitement	Accepter si stable le jour du don.  Si la perte de contact avec la réalité de la schizophrénie ne peut pas être évaluée, l'aptitude au don doit être évaluée par le médecin du SRTS.
<b>Sclérose en plaques</b>	Traitement	CID.
<b>Sclérose latérale amyotrophique</b>	Traitement	CID.
<b>Sécheresse oculaire (syndrome de Sicca)</b>	Définition	Sécheresse de l'œil due à différentes causes.
	Traitement	Accepter également en cas de traitement par des gouttes de sérum autologue Exclusion en présence d'une maladie auto-immune systémique
<b>Sein, biopsie de nodule</b>	Traitement	CIT dans l'attente d'un complément d'information si doute diagnostique.  CIT d'1 mois après l'excision si nodule mammaire bénin et jusqu'au rétablissement complet.  En cas d'affection maligne sous-jacente, même traitement que pour le critère « cancer ».
	Voir aussi	Cancer  Chirurgicale, intervention (Généralités)

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Shigellose</b>	Traitement	CIT de 6 mois après guérison complète.
	Voir aussi	Gastro-entérite, contact
<b>Shigellose, contact</b>	Se référer à	Gastro-entérite, contact
<b>SIDA</b>	Se référer à	VIH
<b>Sinusite</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet après une crise aiguë.  CIT si traitement ou utilisation d'un décongestionnant si maladie chronique.
<b>Situations à risque</b>	Définition	Situation pouvant affecter la santé du donneur ou du receveur.
	<b>À noter</b>	voir aussi "Formulaire d'information pour les donateurs de sang" ( de 1 à 12).
<b>Souffle cardiaque</b>	Traitement	Accepter si asymptomatique, relatif à la position et léger jusqu'à 2/6. Tous les autres types de souffles cardiaques doivent être clarifiés auprès du médecin traitant.  Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS.
<b>Sphérocytose héréditaire</b>	Traitement	CID
<b>Splénectomie</b>	<b>À noter</b>	Vérifier le diagnostic de la pathologie sous-jacente.
	Traitement	CIT de 6 mois après l'intervention et jusqu'au rétablissement complet si splénectomie post-traumatique.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Spondylarthrite ankylosante</b>	Traitement	CIT de 12 mois après traitement par des anticorps monoclonaux.  CID seulement si atteinte cardio-vasculaire.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Spondylodèse</b>	Traitement	CIT de 6 à 12 mois après l'intervention en l'absence de complication.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Stérilet</b>	Traitement	CIT pendant 72 heures après la mise en place.
<b>Stérilisation tubaire</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Stérilité</b>	Se référer à	Grossesse, désir de
<b>Strabisme</b>	Se référer à	Chirurgie ophtalmologique
<b>Surdité brutale neurologique</b>	Traitement	Accepter si traumatisme sonore. Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS dans tous les autres cas.
	Se référer à	Paralysie faciale à frigore
<b>Syndrome de Martin Bell</b>	Se référer à	Paralysie faciale à frigore
<b>Syndrome de Sicca</b>	Se référer à	Sécheresse oculaire (syndrome de Sicca)
<b>Syndrome des ovaires polykystiques (SOPK)</b>	Se référer à	Kyste(s) ovarien(s)
<b>Syphilis</b>	Traitement	CID.
<b>Syphilis, partenaire sexuel</b>	Traitement	CIT de 12 mois si les tests de dépistage restent négatifs.
<b>Tachycardie</b>	Traitement	CIT si pouls > 100/min après plusieurs mesures.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Tatouage</b>	Traitement	CIT de 4 mois
<b>TDAH (Trouble déficitaire de l'attention / hyperactivité)</b>	Traitement	Accepter, même en cas de traitement par le méthylphénidate (p. ex. Ritaline®).
<b>Thalassémie</b>	Définition	Anomalie génétique de la synthèse de l'hémoglobine.
	<b>À noter</b>	L'élément déterminant est la manifestation clinique et non la génétique.
	Traitement	Accepter si la donneuse ou le donneur est porteur/-se d'une alpha ou bêta-thalassémie mineure, qu'il est en bonne santé et que son taux d'hémoglobine se situe dans les valeurs admises.  CID si thalassémie majeure ou intermédiaire.
<b>Thrombocytémie primitive</b>	Traitement	CID.
<b>Thrombocytopathie</b>	Traitement	CID.
<b>Thrombose coronarienne</b>	Traitement	CID.
<b>Thrombose de l'artère ophtalmique</b>	Définition	Occlusion d'artères, ce qui entraîne une diminution de l'irrigation sanguine de la rétine ; il s'agit d'un "accident vasculaire cérébral dans l'œil" ou infarctus.
	Traitement	CID
<b>Thrombose des sinus veineux cérébraux</b>	Traitement	CID.
<b>Thrombose oculaire</b>	Définition	Occlusion de veines, ce qui entraîne une diminution de l'irrigation sanguine de la rétine.
	Traitement	CID.

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Thrombose, artérielle</b>	Traitement	CID.
<b>Thrombose, tendance héréditaire aux</b>	Voir aussi	Coagulation, anomalies de la Thrombose, artérielle Thrombose, veineuse profonde Thrombose, veineuse superficielle
<b>Thrombose, veineuse profonde</b>	<b>À noter</b>	L'incidence de maladie thromboembolique veineuse récidivante ne dépend en rien de la durée du traitement anticoagulant (phénomène de rebond) et se monte à environ 5-10%.
	Traitement	CIT de 12 mois après l'arrêt du traitement anticoagulant. CID si récidive.
	Voir aussi	Thrombose des sinus veineux cérébraux Thrombose oculaire
<b>Thrombose, veineuse superficielle</b>	<b>À noter</b>	Traitement anticoagulant.
	Traitement	CIT d'1 mois après guérison complète. CID si récidive.
<b>Thyroïdite auto-immune</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet et en l'absence de symptômes.
<b>Thyroïdite de Hashimoto</b>	Se référer à	Thyroïdite auto-immune
<b>Tique, piqûre de</b>	Traitement	CIT de 4 semaines après piqûre de tique en l'absence de symptomatologie évocatrice d'une borréliose.
	Voir aussi	Lyme, maladie de Rickettsiose
<b>Toxicodépendance</b>	Se référer à	Drogue, usage de

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Toxoplasmose</b>	Traitement	CIT de 6 mois après guérison.
<b>Trachéite</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet.
<b>Transfusion sanguine</b>	Définition	Produits sanguins labiles : CE, CP, PFC homologues. Produits sanguins stables : albumine, immunoglobulines et facteurs de coagulation extraits du plasma. Facteurs de coagulation recombinants : produits par génie génétique.
	<b>À noter</b>	Faire préciser lors de l'anamnèse la pathologie sous-jacente ayant nécessité le recours à une transfusion. La contre-indication posée à la suite de la prescription de produits stables est liée au degré de gravité de la pathologie sous-jacente.
	Traitement	Accepter seulement après traitement par produits recombinants, en l'absence de CI en relation avec la maladie sous-jacente.  CIT de 12 mois après traitement par produits stables.  CID si transfusion de produits labiles après 1980.  Se référer au Chap. 17E / Annexe Art. 7.2: Travelcheck pays ou zones à risque de maladies infectieuses
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)  Rapports sexuels, partenaires intimes
<b>Transgender / Personne trans</b>	Définition	S'adresser aux personnes donneuses non binaires ou de genre divers comme elles le demandent. Il est important de connaître le sexe biologique pour des raisons de sécurité de la personne donneuse comme receveuse. Choisir les valeurs limites d'Hb, l'intervalle entre les dons ainsi que le volume de prélèvement lors d'aphèreses qui correspondent le mieux au sexe hormonal. En cas de doute, appliquer les critères les plus prudents.  Le plasma des personnes qui sont ou ont été biologiquement des femmes ne peut pas être utilisé pour fabriquer un produit FFP thérapeutique (risque: TRALI).
	Traitement	CIT pendant la phase de transition médicale.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Transplantation</b>	Traitement	<p>Accepter</p> <p>si tissu, organe ou cellules autologues ou produits de transplantation qui en sont dérivés (en fonction de la maladie sous-jacente).</p> <p>CID</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'il s'agit de tissu, organe, cellules (y compris les tissus ou cellules embryonnaires ou fœtaux) allogéniques ou de produits de transplantation qui en sont dérivés</li> <li>• si xénotransplantation</li> <li>• si transplantation de cellules souches (autologue et allogénique)</li> </ul>
<b>Traumatisme craniocérébral (TCC)</b>	Définition	<p>Lésion du cerveau et/ou de la boîte crânienne produite soit par un choc direct à la tête, soit par une succession brusque d'accélération et de décélération de la tête et de la colonne cervicale.</p> <p>Le terme couvre la:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• commotion cérébrale (commotio cerebri)</li> <li>• contusiocontusion cérébrale (contusio cerebri)</li> <li>• compressiocompression cérébrale (compressio cerebri)</li> </ul>
	Traitement	Accepter si rétablissement complet et absence de limitations fonctionnelles.
	Voir aussi	Chirurgie neurologique Epilepsie
<b>Trouble bipolaire</b>	Définition	Anciennement trouble maniaco-dépressif.
	<b>À noter</b>	Toujours évaluer l'état psychique et la capacité de résistance.
	Traitement	<p>Accepter si stable le jour du don.</p> <p>CIT d'1 mois après la dernière prise de médicaments contenant de l'acide valproïque ou de la carbamazépine (téatogènes).</p> <p>Si le statut stable ne peut pas être déterminé, l'aptitude au don doit être évaluée par le médecin du SRTS.</p>

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Trouble déficitaire de l'attention/ hyperactivité</b>	Se référer à	TDAH (Trouble déficitaire de l'attention / hyperactivité)
--	--------------	---

<b>Trouble panique</b>	Définition	Un trouble anxieux, caractérisé par plusieurs attaques de panique par mois et par une anxiété d'anticipation ou un comportement d'évitement associé, avec des restrictions dans la vie quotidienne.
	Traitement	Accepter si stable le jour du don. Si le statut stable ne peut pas être déterminé, l'aptitude au don doit être évaluée par le médecin du SRTS.

<b>Troubles du rythme cardiaque</b>	Traitement	<p>Accepter si arythmie fonctionnelle (respiratoire).</p> <p>Accepter lors d'extrasystole (extrasystoles ventriculaires ou extrasystoles supra-ventriculaires), si asymptomatique et uniquement sporadique.</p> <p>Accepter après ablation, si efficace, rétablie et sans médicaments.</p> <p>CID si fibrillation auriculaire, même traitée par des médicaments.</p> <p>CID si origine organique.</p> <p>Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS si origine inexpliquée.</p>
-------------------------------------	------------	---

<b>Trypanosoma cruzi</b>	Se référer à	Chagas, maladie de
--------------------------	--------------	--------------------

<b>Trypanosomiase africaine</b>	Traitement	CID.
---------------------------------	------------	------

<b>Tuberculose</b>	Traitement	<p>CIT de 2 ans après la fin des soins médicaux et l'arrêt du traitement.</p> <p>CID si récurrence sous traitement.</p>
	Voir aussi	Mantoux, test

<b>Tuberculose, contact</b>	Se référer à	Mantoux, test
-----------------------------	--------------	---------------

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Tunnel carpien, opération</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Turner, syndrome de</b>	Traitement	CID si poids inférieur à la norme et/ou cardiopathie congénitale.
<b>Urérite non spécifique</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet après une poussée aiguë et 2 semaines après la fin de l'antibiothérapie.  CID si maladie chronique.
<b>Urinaires, infection des voies</b>	Traitement	CIT jusqu'au rétablissement complet et 2 semaines après la fin de l'antibiothérapie.  Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS si infections à répétition.
<b>Urticaire</b>	Définition	Apparition de tuméfactions rouges, prurigineuses, légèrement surélevées. L'urticaire est souvent provoquée par une réaction allergique à des médicaments ou à des piqûres ou morsures d'insectes, ou par une maladie auto-immune et, plus rarement, des stimuli physiques tels que la température, la pression ou le soleil. L'éruption persiste habituellement moins de 24 heures.
	Traitement	CIT si urticaire généralisé, jusqu'à guérison complète.
<b>Uveitis</b>	Définition	L'uvéite est une inflammation oculaire impliquant la membrane vasculaire (uvéa) de l'œil.
	<b>À noter</b>	Se renseigner sur la maladie de base.
	Traitement	Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS
<b>Valvulopathie</b>	Traitement	Se référer à: Maladies cardio-vasculaires
<b>Vaquez, maladie de</b>	Se référer à	Polycythémie primitive

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Varicelle</b>	Définition	Affection virale survenant lors d'une primo-infection par le virus varicelle-zona (herpès virus).
	Traitement	CIT d'1 mois après guérison complète.
	Voir aussi	Maladies infectieuses, contact
<b>Varices, traitement chirurgical</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Varicocèle, opération</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Variole du singe</b>	Traitement	CIT de 21 jours après rétablissement complet CIT de 21 jours après un contact étroit (partenaire intime, personne vivant dans le même ménage) avec une personne malade.
<b>Vasectomie</b>	Traitement	CIT d'1 mois après l'intervention.
	Voir aussi	Chirurgicale, intervention (Généralités)
<b>Verrue</b>	Traitement	Accepter si traitement exclusivement local et absence de lésion des téguments.
<b>Vertiges</b>	Traitement	CIT lors de symptômes et sous traitement. Clarification si cause inconnue.
<b>Vésicule biliaire, opération</b>	Se référer à	Cholécystectomie

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>VIH</b>	Traitement	<p>CIT de 4 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>après avoir séjourné pendant 6 mois ou plus dans des pays où le taux de VIH est élevé.</li> </ul> <p>CID en cas de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>infection confirmée par le VIH;</li> <li>injection de drogues (actuellement ou dans le passé).</li> </ul> <p>Se référer au "Formulaire d'information pour les donateurs de sang".</p> <p>Se référer au Chap. 17E / Annexe Art. 7.2: Travelcheck pays ou zones à risque de maladies infectieuses.</p> <p>Voir aussi</p> <p>Prostitution, Sexworker</p> <p>Rapports sexuels sous l'influence de drogues de synthèse; Chem-Sex</p> <p>Rapports sexuels, partenaires intimes</p>
<b>VIH Intimpartenaire</b>	Traitement	<p>CIT de 12 mois à partir du dernier contact sexuel avec un partenaire dont l'infection par le VIH est confirmée.</p> <p>CID du donneur avec un contact continu.</p>
<b>Virus West-Nile, infection</b>	Traitement	<p>CIT d'1 mois après le retour d'un voyage d'une zone à risque.</p> <p>CIT de 4 mois après guérison complète.</p> <p>Se référer au Chap. 17E / Annexe Art. 7.2: Travelcheck pays ou zones à risque de maladies infectieuses.</p>
<b>Virus Zika</b>	Traitement	<p>CIT d'1 mois après le retour d'une zone à risque.</p> <p>CIT de 3 mois après rapport sexuel avec un partenaire souffrant d'une infection avérée au virus Zika</p> <p>CIT de 4 mois après guérison complète.</p> <p>Se référer au Chap. 17E / Annexe Art. 7.2: Travelcheck pays ou zones à risque de maladies infectieuses.</p>
<b>Vitiligo</b>	Traitement	<p>CID si symptomatique d'une affection systémique.</p>

 BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA	<b>Critères d'aptitude au don de sang</b>	
	Type de document : ANH	
	En vigueur à partir de : 01.02.2025	Version 2

<b>Vitrectomie</b>	Définition	La vitrectomie désigne l'ablation chirurgicale d'une partie ou de la totalité du corps vitré de l'œil.
	Traitement	Se référer à Chirurgie ophtalmologique.
<b>Von Recklinghausen, maladie</b>	Se référer à	Neurofibromatose
<b>Von Willebrand, syndrome de</b>	Traitement	CID si symptomatique. Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS si diagnostic au cours d'un bilan familial.
<b>Yersiniose</b>	Se référer à	Shigellose
<b>Zona</b>	Définition	Affection virale provoquée par le virus Varicelle-Zona (herpès virus). Réactivation endogène d'une primo-infection dans l'enfance, généralement la varicelle.
	Traitement	CIT d'1 mois après rétablissement complet (assèchement des lésions).
	Voir aussi	Maladies infectieuses, contact